

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LA PÉRIODE 2020-2027

*Rendu en application de l'article 42/2 du décret du 12 avril 2001 relatif à
l'organisation du marché régional de l'électricité*

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 01 MARS 2020	3

Index tableaux

Tableau 1	Évolution du marché des CV – Scénario 1	7
Tableau 2	Évolution du marché des CV – Scénario 2	8

1. CADRE LÉGAL

Dans le cadre de la mise en place du mécanisme de mobilisation, le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (ci-après « décret électricité ») prévoit en son article 42/2, §4 :

« Pour le 1^{er} mars et le 1^{er} octobre de chaque année, l'Administration publie une prévision détaillée de l'évolution attendue [du] marché [des certificats verts] sur une période minimale des cinq prochaines années. Cette prévision comporte plusieurs scénarios qui traduisent l'impact des paramètres majeurs qui influencent cette évolution [...] »

Pour rappel, depuis le 1^{er} mai 2019, des activités de la CWaPE en lien avec le soutien à l'électricité verte sont transférées au SPW Energie¹. À ce titre, le décret « mobilisation » du 2 mai 2019 modifiant le décret « électricité » prévoit que les travaux sur les perspectives d'évolution du marché des certificats verts, qui auparavant faisaient partie de la mission attribuée à la CWaPE, seront désormais exécutés par l'Administration.

Le présent document répond à cette nouvelle obligation décréteale confiée à l'Administration.

2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1^{ER} MARS 2020

Afin de donner la perspective la plus correcte possible sur l'évolution du marché des certificats verts, l'Administration établit ses projections sur la base des données les plus précises et récentes dont elle dispose. Ces perspectives se basent sur la législation actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution du marché des certificats verts au 1^{er} mars 2020, les analyses effectuées par l'Administration ont principalement eu pour objectif la vérification des différentes hypothèses prises en compte dans le rapport annuel spécifique 2018 relatif à l'évolution du marché des certificats verts (« RAS 2018 ») publié par la CWaPE en date du 18 juillet 2019.

Concernant la demande, il n'y a pas eu de modifications ni par rapport à la publication du 1^{er} octobre 2019 ni par rapport au RAS 2018.

Concernant l'offre, un certain nombre de paramètres liés au mécanisme de réservation des CV avaient été nouvellement pris en compte dans le RAS 2018, tels que le taux de concrétisation des projets, les délais séparant la réservation du relevé d'initialisation des comptages ainsi que la sur/sous-estimation des CV réservés par rapport aux CV effectivement octroyés aux producteurs. A la suite des analyses effectuées se basant sur les données 2019, certains de ces paramètres ont été mis à jour et conduisent principalement à la modification du volume de certificats verts remis sur le marché pour les installations bénéficiant du nouveau régime de réservation (keco).

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'opération de mobilisation à venir et en lien avec les travaux y afférents, les données concernant les certificats verts remis sur le marché dans le cadre des opérations de portage et de temporisation de CV ont été actualisées. Lors des enchères réalisées en septembre 2019 et février 2020, la totalité des CV proposés ont été achetés par le marché.

¹ Décret du 31 janvier 2019 modifiant le Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité

Etant donné les remarques ci-dessus, les hypothèses retenues par l'Administration sont les suivantes :

- les projections concernant le nouveau régime se basent sur la consommation réelle des enveloppes clôturées (années 2014 à 2019) ; pour les années suivantes, la consommation des enveloppes retenue est de 100 %, soit la consommation réelle des enveloppes depuis 2017 ;
- pour l'année 2020, le comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti concerne 75 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt contrairement à ce qui a été communiqué dans le rapport annuel spécifique de 2018 (à savoir 80 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt). Cette diminution permet de prendre en compte les observations issues du marché par rapport au comportement des producteurs Solwatt sur le marché des certificats verts. En effet, il a été observé durant l'année 2019 que les ventes au GRTL pour les producteurs Solwatt représentaient 65 % des CV vendus, ceci indique une tendance à la baisse du recours au prix minimum garanti liée à une tension sur le marché ;
- à partir de l'enchère de septembre 2020, les quantités proposées par Solar Chest au marché sont identiques à celles déjà mentionnées dans le RAS 2018 ; ces enchères sont organisées conformément à la convention signée entre les parties, selon le timing prévu à l'article 42, §7 du décret électricité. On considère que 50 % du volume de CV proposé par Solar Chest à chaque enchère est acquis par le marché, les 50 % non acquis par le marché sont supposés être rachetés par le GRTL, et ce, au plus tard à la date d'échéance du remboursement de l'emprunt obligataire concerné ;
- à partir de l'année 2020, un volume de CV est supposé sortir de temporisation afin d'assurer la flexibilité du mécanisme de financement (« mobilisation »), imposée par le §8 alinéa 7 de l'article 42/2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.

Il est également pris pour hypothèse que les CV temporisés ne seront pas exclusivement utilisés pour assurer la flexibilité du mécanisme de mobilisation et que par conséquent des sorties de temporisation sont possibles sur la période 2022-2027 pour garantir une liquidité suffisante sur le marché, permettant aux acteurs soumis à quota de CV de répondre à leurs obligations en maintenant un prix du CV à un niveau contrôlé.

Etant donné le travail effectué dans le cadre du nouveau mécanisme de financement, le volume de certificats verts détenus par l'AwAC, supposés être alloués à la mobilisation, est de 750.000 CV en 2020 contrairement aux 300.000 CV prévus initialement dans le RAS 2018. Conformément au §5 de l'article 42/2 du décret électricité, cette hypothèse de 750.000 CV devra être approuvée par le Gouvernement wallon dans sa décision relative à la mise en œuvre d'une opération de mobilisation. La répartition du nombre de CV temporisés restants est effectuée sur la période 2023-2027 afin de flexibiliser le marché. Bien que la sortie des CV temporisés soit possible dès 2022, l'afflux de CV sortant de la

mise en réserve en 2022 conduit à considérer une première sortie de CV temporisés en 2023 ;

- la définition du stock est fixée comme suit :
 - o à court terme (années 2020 et 2021) : le niveau du stock est déterminé en fonction du comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti (voir *supra*) ;
 - o à moyen terme (années 2022 et 2023) : le stock est défini de manière à organiser une transition entre les visions à court terme et à long terme sans variation trop brusque du niveau de stock, qui ne pourrait raisonnablement pas correspondre à la réalité ;
 - o à long terme (à partir de 2024) : le niveau de stock est défini par l'Administration pour éviter le risque d'une tension trop grande sur le marché et est fixé à 1,5 trimestre de quota ;
- à partir de 2022, le volume de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL se déduit en fonction de l'offre, de la demande, et du niveau de stock fixé ;
- lorsque la demande de CV est supérieure à l'offre de CV (en fin d'horizon de simulation), le nombre de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL est supposé être égal à 0 et le stock baisse en conséquence.

L'Administration constate que, compte tenu du comportement des producteurs par rapport à la demande du prix minimum garanti (75 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt et 10 % des CV octroyés pour les producteurs non Solwatt), le stock de CV dépasse 4 000 000 CV pour les années 2020 et 2021, atteignant plus de 4 700 000 CV en 2021. Ce niveau du stock dépasse 1,5 trimestre de quota à court et moyen terme (années 2020 à 2023), ce qui est la conséquence des retours annuels sur le marché des CV mis en réserve auprès de *Solar Chest*.

Un tel niveau de stock pourrait conduire à une saturation du marché et par conséquent à un potentiel changement de comportement des producteurs non Solwatt vis-à-vis du prix minimum garanti. C'est pourquoi, le présent rapport fait état de deux scénarios :

- le premier scénario (illustré dans le tableau 1 ci-dessous) se place dans la continuité du RAS 2018 et des hypothèses présentées ci-dessus (75 % des CV octroyés aux producteurs Solwatt et 10 % des CV octroyés aux producteurs non Solwatt) ;
- le second scénario (illustré dans le tableau 2 ci-dessous) considère une hausse des demandes du prix minimum garanti de la part des producteurs non Solwatt qui représenteraient alors 20 % des CV octroyés. Ce scénario conduirait alors à une augmentation des certificats verts vendus au GRTL mais à un niveau du stock de l'ordre de 3 700 000 CV en 2020 et en diminution les années suivantes.

Il est à noter que le scénario 1 diffère du tableau publié en octobre 2019 à la suite de la mise à jour des paramètres et hypothèses décrites ci-dessus.



TABLEAU 1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 1

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
O F F R E	Nb de CV octroyés - régime k_{eco}		1.562.476	1.985.875	2.265.433	2.607.629	2.931.679	3.232.235	3.356.859	3.438.701
	Nb de CV octroyés - régime non k_{eco}		4.358.601	3.710.048	3.553.224	3.445.325	3.151.800	2.971.379	2.597.952	2.443.117
	Nb de CV octroyés - Solwatt		3.415.000	2.793.998	1.076.048	314.917	97.403			
	Nb total de CV octroyés		9.336.077	8.489.921	6.894.705	6.367.871	6.180.882	6.203.614	5.954.811	5.881.817
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016		1.384.600	1.487.693	650.769					
	Sortie des CV temporisés		750.000			600.000	600.000	500.000	400.000	608.680
	Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)		11.470.677	9.977.613	7.545.474	6.967.871	6.780.882	6.703.614	6.354.811	6.490.497
D E M A N D E	Fourniture éligible aux CV (en MWh)		20.766.313	20.447.117	20.220.065	19.992.988	19.765.887	19.538.760	19.349.408	19.160.028
	Quota nominal (% de fourniture)		38,38%	38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%
	Quota effectif (% de fourniture)		29,55%	29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%
	Nb de CV à restituer selon le quota (demande)		6.136.986	6.116.653	6.123.465	6.127.051	6.130.508	6.520.436	6.425.958	6.478.140
	Nb de CV vendus au GRTL		4.326.435	3.408.937	2.237.246	1.659.523	1.470.086	36.954		
	Achat par le GRTL (EUR)		281.218.284	221.580.914	145.420.997	107.869.006	95.555.590	2.402.010		
	Stock (CV)	3.293.314	4.300.571	4.752.594	3.937.358	3.118.654	2.298.941	2.445.164	2.374.017	2.386.374

TABLEAU 2 ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 2

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
O F F R E	Nb de CV octroyés - régime k_{eco}		1.562.476	1.985.875	2.265.433	2.607.629	2.931.679	3.232.235	3.356.859	3.438.701
	Nb de CV octroyés - régime non k_{eco}		4.358.601	3.710.048	3.553.224	3.445.325	3.151.800	2.971.379	2.597.952	2.443.117
	Nb de CV octroyés - Solwatt		3.415.000	2.793.998	1.076.048	314.917	97.403			
	Nb total de CV octroyés		9.336.077	8.489.921	6.894.705	6.367.871	6.180.882	6.203.614	5.954.811	5.881.817
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016		1.384.600	1.487.693	650.769					
	Sortie des CV temporisés		750.000			600.000	600.000	500.000	400.000	608.680
	Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)		11.470.677	9.977.613	7.545.474	6.967.871	6.780.882	6.703.614	6.354.811	6.490.497
D E M A N D E	Fourniture éligible aux CV (en MWh)		20.766.313	20.447.117	20.220.065	19.992.988	19.765.887	19.538.760	19.349.408	19.160.028
	Quota nominal (% de fourniture)		38,38%	38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%
	Quota effectif (% de fourniture)		29,55%	29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%
	Nb de CV à restituer selon le quota (demande)		6.136.986	6.116.653	6.123.465	6.127.051	6.130.508	6.520.436	6.425.958	6.478.140
	Nb de CV vendus au GRTL		4.918.543	3.978.529	1.850.875	1.272.086	1.082.195	36.954		
	Achat par le GRTL (EUR)		319.705.283	258.604.411	120.306.894	82.685.569	70.342.675	2.402.010		
	Stock (CV)	3.293.314	3.708.463	3.590.894	3.162.029	2.730.762	2.298.941	2.445.164	2.374.017	2.386.374